

KOLPING et l'Organisation internationale du travail (OIT) :
30 ans d'engagement
pour la justice au travail dans le monde



Nous croyons en toi!

“Si vis pacem
cole justitiam”

«Si tu veux la paix
cultive la justice»



Table des matières

Préface du Directeur général de l’OIT Gilbert F. Houngbo	3
1. Introduction : L’homme au travail au centre de KOLPING	4
2. La société civile à l’OIT	6
2.1 Le rôle des partenaires sociaux de l’OIT et des organisations non gouvernementales	6
2.2 KOLPING et l’OIT : premiers rapprochements 1977-1993	8
3. 30 ans de KOLPING à l’OIT : une rétrospective en trois étapes	9
3.1 Le début du statut consultatif : 1993-2002	9
3.2 Coopération avec la Commission allemande Justice et Paix : 2003-2012	10
3.3 En réseau avec des organisations d’inspiration catholique : 2013-2022	12
4. KOLPING et l’OIT : Perspectives d’avenir	15
5. Les auteurs et les personnes interviewées	16

Préface du Directeur général de l'OIT Gilbert F. Houngbo

Le trentième anniversaire de la participation de KOLPING INTERNATIONAL en tant qu'observateur aux Conférences internationales du travail (CIT) coïncide avec une période où la réalisation de la justice sociale se heurte à d'énormes obstacles. La pandémie du COVID-19, l'instabilité politique croissante, les conflits et les crises économiques ont aggravé les déficits existants en matière de travail décent, augmenté la pauvreté et renforcé les inégalités. Ces crises qui se superposent ont mis en évidence le besoin urgent de renforcer la résilience, l'innovation et la coopération. Parallèlement, les processus de transformation profonde induits par la technologie, les facteurs démographiques, la mondialisation et le changement climatique modifient rapidement le monde du travail.

Dans ce contexte, la lutte pour la justice sociale est plus nécessaire que jamais. Au cours des 30 dernières années, l'Organisation internationale du travail (OIT) a apporté une réponse solide aux principaux défis auxquels le monde du travail est confronté. KOLPING INTERNATIONAL a fait partie de ce travail. Permettez-moi de rappeler quelques jalons sur ce chemin.

En 1998, la CIT a adopté la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, dans laquelle les États membres de l'OIT s'engagent à promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs. En 2002, la Conférence a pris la décision importante de modifier la Déclaration et d'ajouter un «environnement de travail sûr et sain» comme cinquième principe et droit fondamental. En 2008, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a institutionnalisé le concept de travail décent que l'OIT a développé depuis 1999 et a rappelé le mandat constitutionnel de l'OIT de promouvoir la cohérence politique en matière de justice sociale. En 2019, les célébrations mondiales du centenaire de l'OIT ont culminé avec l'adoption de la Déclaration du centenaire de l'OIT, qui propose une approche centrée sur les personnes pour relever les défis et saisir les opportunités de l'avenir du travail.

La même année, la CIT a adopté la Convention sur la violence et le harcèlement (C190), qui a fait date.

Ces progrès ont été très importants, mais ils ne sont pas suffisants et nous devons donc continuer à travailler ensemble.

C'est pourquoi j'ai l'intention de créer une Coalition mondiale pour la justice sociale, notamment par le biais du Sommet mondial du travail lors de la 111e session de la CIT en juin 2023. Cette Coalition contribuera à réduire et à prévenir les inégalités et à faire en sorte que la justice sociale soit une priorité dans les politiques et les activités nationales, régionales et mondiales afin de réaliser des progrès réels, durables et inclusifs pour les femmes et les hommes qui travaillent dans le monde entier.

Les partenariats sont un élément essentiel de la promotion de la justice sociale, car aucune organisation ni aucun groupe ne peut faire face seul à la complexité des problèmes économiques et sociaux. La Coalition rassemblera des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs. Elle impliquera également d'autres agences des Nations unies (ONU), des institutions multilatérales, le secteur privé, la société civile, des partenaires de développement et des universitaires.

Je salue l'engagement de longue date de KOLPING INTERNATIONAL en faveur des valeurs sociales et me réjouis de travailler avec vous à la réalisation de nos objectifs communs. Ensemble, nous pouvons construire des sociétés justes, durables et résilientes.



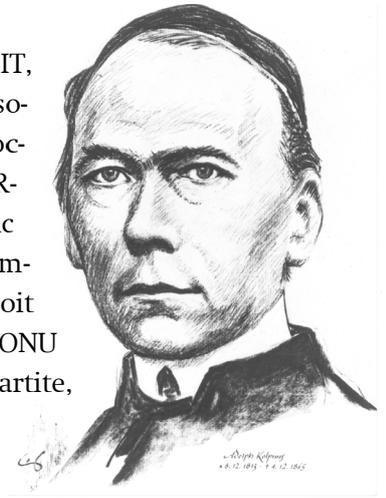
Gilbert F. Houngbo
11. Directeur général
de l'OIT

1. Introduction : L'homme au travail au centre de KOLPING

« Si vis pacem cole justitiam », peut-on lire sur la pierre angulaire du Bureau international du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève : « Si tu veux la paix, cultive la justice ». Lorsque l'OIT a été fondée après la Première Guerre mondiale en tant que première organisation spécialisée des Nations unies (ONU), les employeurs, les travailleurs et les gouvernements étaient encore sous l'influence dévastatrice de la Première Guerre mondiale. Conscients que les injustices sociales pouvaient également être un facteur de guerre, ils se sont donnés pour mission de formuler des normes de travail valables dans le monde entier et qui ne doivent être dépassées nulle part.

La doctrine sociale catholique a également formulé que la dignité humaine inaliénable devait être protégée par une multitude de droits au travail, compte tenu du fait que presque tous les hommes doivent travailler par nécessité. Très tôt, les papes ont affirmé que l'exploitation et l'oppression, les salaires trop bas et les horaires de travail excessifs étaient en contradiction avec le message d'amour de Jésus. Le fait qu'Adolph Kolping, le fondateur de notre association, se soit tourné vers les compagnons travailleurs et les ouvriers de l'industrialisation plusieurs décennies avant la première encyclique sociale, montre aujourd'hui encore la voie à suivre pour le travail de KOLPING INTERNATIONAL.

Les préoccupations de l'OIT, les valeurs de la doctrine sociale catholique et les préoccupations de KOLPING INTERNATIONAL présentent donc de grands recoupements importants. Le fait que l'OIT soit la seule organisation de l'ONU qui, de par sa structure tripartite, notamment les échanges entre les gouvernements, les représentants des employeurs et les syndicats constitue une arène de dialogue sociale unique au niveau international, souligne encore davantage son importance pour une organisation sociale du monde du travail sur tous les continents. La légitimité avec laquelle elle fixe des normes, lutte pour des compromis et les formule finalement sous la forme de normes fondamentales du travail en tant que droits de l'homme au travail est très élevée. Le fait qu'elle donne également la possibilité aux organisations internationales de la société civile de participer aux délibérations et d'apporter leurs propres positions et expériences dans les débats augmente considérablement cette légitimité et, en fin de compte, l'acceptation des normes fixées.



Dans de nombreux pays du monde, il existe encore des conditions de travail inhumaines et souvent dangereuses.



Permettre aux jeunes d'accéder à la formation et à un travail digne est l'une des priorités du travail de Kolping dans le monde.

Depuis maintenant 30 ans, KOLPING INTERNATIONAL participe à la lutte controversée et souvent difficile pour l'obtention de réglementations contraignantes pour tous les travailleurs de la planète. Nous devons à nos quelque 400.000 membres dans le monde entier de nous mobiliser pour tous ceux qui mettent quotidiennement leur force de travail sur le marché. C'est précisément parce que, dans certains pays, les gouvernements nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité de garantir les normes minimales du travail décent que l'on a besoin du niveau international et de l'OIT en tant que créatrice de normes valables indépendamment des ratifications nationales. A cela s'ajoute l'assistance technique avec laquelle l'OIT souhaite accompagner et aider à développer les marchés du travail locaux et régionaux par le biais de ses bureaux

nationaux. Là encore, le travail concret de l'OIT sur le terrain rejoint le travail des nombreuses associations nationales de KOLPING INTERNATIONAL dans le monde.

Dans les pages à venir de cette publication anniversaire, nous souhaitons jeter un regard sur ce qui a pu être réalisé ensemble au cours des trois dernières décennies. Un grand réseau d'acteurs et d'actrices y a participé, qui ont essayé avec beaucoup de passion de faire rayonner la dignité de l'homme, notamment dans le travail. Les millions d'injustices subies chaque jour au travail ne laisseront pas KOLPING INTERNATIONAL sans réaction dans les années à venir, mais nous inciteront à continuer à peser de tout notre poids dans la société civile pour que le monde du travail soit toujours plus juste. Il y a encore beaucoup à faire.

2. La société civile à l'OIT

2.1 Le rôle des partenaires sociaux de l'OIT et des organisations non gouvernementales

Une mise en perspective par Pierre Martinot-Lagarde, Conseiller spécial auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Chaque année, entre 60 et 80 organisations internationales non gouvernementales (OING) participent à la Conférence internationale du travail (CIT) en tant qu'observateurs. Parmi elles, on compte environ 30 fédérations syndicales internationales, les autres appartenant au vaste domaine de la société civile. Il s'agit notamment d'organisations de défense des droits de l'homme, de défenseurs de la protection sociale et de la réciprocité, d'organisations de femmes, d'acteurs du développement, d'associations professionnelles (infirmières, avocats, etc.), d'organisations fondées sur la foi et les valeurs

(principalement des organisations chrétiennes). Depuis sa première invitation en 1993, KOLPING INTERNATIONAL a régulièrement participé à la Conférence.

La participation de ce large éventail d'organisations a été rendue possible par les dispositions prévues dans la Constitution de l'OIT, dans le règlement intérieur de la Conférence et dans les règles du Conseil d'administration de l'OIT pour l'inscription sur la liste spéciale des organisations de l'OIT. Elle contribue à l'enrichissement et à l'information des débats techniques de la Conférence, mais offre également un espace d'interaction aux organisations de la société civile concernées par le monde du travail.

La CIT, parfois appelée Parlement mondial du travail, se réunit chaque année et rassemble des représentants tripartites des pays membres de l'OIT, des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs. En outre, des organisations de la société civile peuvent être invitées par le conseil d'administration de l'OIT en tant qu'observateurs. Au total, la Conférence réunit entre cinq et six mille personnes pendant deux semaines à Genève. L'ordre du jour prévoit notamment l'élaboration et l'adoption de normes internationales du travail ainsi que d'autres résolutions et recommandations visant à promouvoir la justice sociale dans le monde du travail.

Seules les OING qui remplissent certaines conditions sont invitées. Leurs objectifs doivent notamment être « conformes à l'esprit, aux objectifs et aux principes de la Constitution de l'OIT et de la Déclaration de Philadelphie ». En outre, la durée d'existence, l'étendue géographique, les réalisations pratiques et le caractère international des activités sont les principaux critères. Enfin, l'organisation en question doit avoir un intérêt manifeste dans au moins un des domaines d'activité de l'OIT en raison de ses objectifs.



Depuis 1993, KOLPING INTERNATIONAL a participé régulièrement à la Conférence internationale du travail à Genève.



Partout dans le monde, les membres de Kolping s'engagent pour la justice sociale en tant que partie active de la société civile.

Les débats de la CIT sont en principe ouverts au public. Les visiteurs sont également les bienvenus dans les bâtiments de la Conférence (pour autant que la sécurité ne soit pas menacée). La participation des OING est prévue par les statuts en tant qu'observateurs. Le président (de la Conférence) et les vice-présidents peuvent les autoriser à prendre la parole au cours de la Conférence (pour commenter le rapport du Directeur général) et dans les commissions traitant de sujets spécifiques. En outre, les observateurs peuvent être autorisés, au cas par cas, à faire ou à diffuser des déclarations sur des questions liées aux travaux de la Conférence et à communiquer des informations.

Outre leur participation à la CIT, les OING peuvent se voir accorder un « statut de liste spéciale ». L'objectif de la création de la liste spéciale était de donner une base systématique aux relations de l'OIT avec ces organisations.

Du point de vue de l'OIT, la participation des OING aux discussions de la CIT est une sorte d'extension du processus de consultation de base qui doit être mené. Le règlement intérieur de la Conférence de l'OIT fait référence aux employeurs, aux travailleurs, aux agriculteurs et aux coopérateurs. Cette référence a été considérée comme une base pour l'implication ultérieure d'autres organisations. Le statut d'observateur peut

toutefois sembler assez restrictif, puisque le droit de faire des déclarations ou de diffuser des informations est toujours limité et qu'il faut obtenir l'autorisation du président et des deux vice-présidents de la Conférence.

Il appartient bien entendu aux OING d'évaluer les avantages de leur participation. La CIT est un lieu d'engagement et d'information, mais aussi de rencontre avec d'autres groupes et organisations. Ainsi, KOLPING INTERNATIONAL s'est engagé avec d'autres organisations religieuses et catholiques dans le cadre du centenaire de la CIT et a joué un rôle de premier plan dans le projet « L'avenir du travail, le travail après Laudato Si ». D'autres occasions de ce type se présenteront certainement dans un avenir proche.

Dr. Pierre Martinot-Lagarde est Conseiller spécial auprès de l'Organisation internationale du travail.



Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale du travail.

2.2 KOLPING et l'OIT : premiers rapprochements 1977-1993

Un entretien avec Hubert Tintelott, ancien Secrétaire général de KOLPING INTERNATIONAL.

La première correspondance entre le Bureau international du travail à Genève et KOLPING INTERNATIONAL remonte à 1977. Comment KOLPING INTERNATIONAL a-t-il pris connaissance de la coopération au développement de l'OIT ?

Hubert Tintelott : *Ce sont d'abord les mesures de formation professionnelle qui ont intéressé KOLPING INTERNATIONAL. Un article paru dans le journal spécialisé « L'école de formation professionnelle » présentait le matériel de formation de l'OIT. Comme l'Amérique latine avait un besoin urgent de matériel de formation dans les années 1970, nous avons demandé ce matériel afin de pouvoir l'utiliser en l'adaptant quelque peu au contexte local.*

Outre l'utilisation de matériel de formation professionnelle au Brésil et au Chili, KOLPING INTERNATIONAL était intéressé par une coopération pratique avec l'OIT sur le microcrédit en Inde, mais aussi en Tanzanie et au Kenya. Après la chute du mur, la République tchèque souhaitait également chercher une formation dans le développement des affaires. Quelles étaient les limites de la coopération pour les non partenaires sociaux sur place ?

Au départ, le matériel de formation n'était pas destiné à d'autres partenaires que les services publics et les partenaires sociaux des pays. De plus, il y a eu des phases de test pour chaque nouveau matériel, ce qui a retardé la mise à disposition de KOLPING INTERNATIONAL. Les bureaux nationaux de l'OIT ont réagi différemment aux demandes des associations Kolping, mais en général avec retenue. La collaboration se limitait aux services gouvernementaux et aux partenaires sociaux officiels. Ainsi, la communication et la coopération se sont plutôt concentrés sur le Bureau international du travail à Genève. Et là aussi, le statut

consultatif s'est avéré avantageux.

KOLPING INTERNATIONAL s'est d'abord efforcé d'obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ONU) à New York. Qu'attendait KOLPING INTERNATIONAL de l'enregistrement auprès de l'OIT à Genève ?

En tant que siège de l'ONU et du Conseil des droits de l'homme, Genève était en tout cas une ville qui semblait intéressante pour le travail politique de l'Association Kolping. Après les premiers rapprochements par le biais de demandes de coopération concrète, la demande de procédure d'enregistrement en 1990 a représenté un développement homogène, voire une consolidation de la coopération. Une visite personnelle à Genève en 1993 a souligné ce fait. L'OIT a également été prise en considération, car le cœur du travail de la politique de développement était la création de petites et moyennes entreprises ainsi que la création d'emplois par la formation professionnelle. La possibilité de rencontrer régulièrement des partenaires sociaux du monde entier lors des Conférences annuelles du travail, dans une atmosphère de travail détendue, grâce au statut consultatif, était très prometteuse. En outre, cela permettait d'accéder plus facilement aux nombreux départements spécialisés du Bureau international du travail. On espérait également de meilleurs contacts avec les bureaux nationaux de l'OIT, ce qui n'était pas forcément le cas, d'une part, en raison des obstacles bureaucratiques et, d'autre part, en raison de la lente prise de conscience des membres de Kolping de la nécessité de rechercher la collaboration avec l'OIT. Quoiqu'il en soit, l'attente d'une contribution précieuse de la part de spécialistes genevois lors des manifestations s'est confirmée. Ce n'est qu'au cours de la qualification du travail politique que KOLPING INTERNATIONAL a utilisé les séances annuelles de la Conférence internationale du travail comme tribunes pour présenter ses propres positions.



Créer ensemble de meilleures conditions de travail.

Hubert Tintelott a été
Secrétaire général de
KOLPING INTERNATIONAL
de 1973 à 2012.



3. 30 ans de KOLPING à l'OIT : une rétrospective en trois étapes

Les trois décennies de la vie d'une personne comprennent la période importante de la découverte, de l'expérimentation et de l'apprentissage. Mais c'est aussi le moment où l'on se concentre sur ce qui nous tient à cœur et où l'on cherche des tâches et des défis. En fin de compte, c'est aussi pendant ces décennies que l'on construit le tissu social, que l'on forme des amitiés et des alliances. L'engagement de KOLPING INTERNATIONAL auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT) s'est développé de manière similaire.

3.1 Le début du statut consultatif : 1993-2002

Les expériences de KOLPING INTERNATIONAL avec l'OIT dans les domaines du microcrédit, de la formation professionnelle et de la création d'entreprises dans différents pays membres de KOLPING INTERNATIONAL ont été fondamentalement positives. En effet, l'OIT a constaté des similitudes dans les approches de la politique de développement, notamment dans les domaines des groupes d'épargne et de la mise en place de programmes de microcrédit. Comme l'OIT ne se considère pas comme une organisation donatrice, mais comme un organe de mise en œuvre de la coopération technique, elle a recommandé d'approcher les bureaux de l'OIT dans les pays, par exemple en Inde, en Tanzanie et au Kenya, et de chercher des possibilités de coopération. L'OIT a également confirmé la convergence de vues sur la manière de lutter contre la pauvreté et de parvenir à la justice sociale. C'est là que l'on peut voir le levier. Or, c'est précisément dans ces pays que la majorité des membres Kolping travaillent dans l'économie informelle. C'est pourquoi le droit de s'organiser est pour eux une condition fondamentale pour défendre leurs intérêts, façonner leur voie de développement et obtenir ainsi une participation active à la société. Les organisations catholiques de développement ont la responsabilité de ne pas s'arrêter à la réalisation de projets, mais d'agir sur les conditions cadres de la politique économique, environnementale et sociale. KOLPING INTERNATIONAL se considère comme une force sociale qui prend position contre la pauvreté et l'exclusion.

KOLPING INTERNATIONAL n'est pas seule à avoir cette conception de la politique de développement. La Commission allemande Justice et Paix est un réseau bien établi d'institutions, d'associations et d'organisations catholiques.



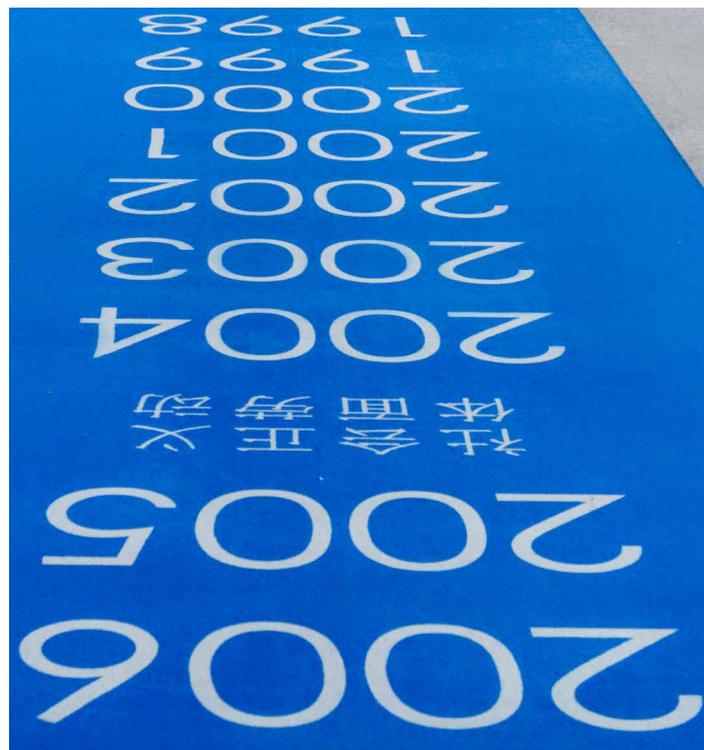
S'unir de manière solidaire et lutter ensemble pour des changements structurels, tel est l'objectif de KOLPING dans le monde.

Grâce à sa diversité et à la richesse de ses expériences, elle a non seulement permis de réunir différentes perspectives, mais aussi de discuter des interventions en matière de politique de développement. L'association fédérale des organisations non gouvernementales humanitaires et de développement (VENRO) a vu le jour au milieu des années 90. Ici, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit : grâce à son travail au sein de l'OIT, KOLPING INTERNATIONAL a qualifié au fil des années les discussions au sein des groupes de travail de VENRO en ce qui concerne la pertinence de la politique du marché du travail pour la lutte contre la pauvreté et le développement.

Au début des années 2000, l'OIT a discuté du phénomène de l'informalisation croissante dans le monde du travail mondialisé. Dans les pays membres de KOLPING INTERNATIONAL, les conditions de travail informelles

prédominant. En Inde par exemple, jusqu'à 90% de la population active travaille encore de manière informelle. Pour KOLPING INTERNATIONAL aussi, cette discussion a été une orientation importante pour la coopération au développement. A cela s'est ajouté l'enregistrement réussi de KOLPING INTERNATIONAL auprès des institutions des Nations Unies (ONU). Cela a permis de prendre régulièrement position sur les thèmes de la politique de développement auprès du Conseil économique et social, mais aussi auprès de l'OIT. Les expériences des associations Kolping en matière de construction de moyens de subsistance et d'amélioration des conditions de vie de leurs membres ont servi et continuent de servir de base à ces prises de position. Ces expériences témoignent de la difficulté d'accéder à la sécurité sociale, de négocier des salaires équitables et de bonnes conditions de travail ou encore de développer des formes alternatives d'économie solidaire.

En général, les processus de l'OIT ou de l'ONU sont déterminants pour que KOLPING INTERNATIONAL se consacre davantage aux conditions de travail dans l'économie informelle, comme par exemple l'adoption de la Déclaration du Millénaire de l'ONU en 2000. Celle-ci contenait 8 objectifs de développement à réaliser d'ici 2015. Il est significatif que l'objectif 1 ait été de réduire la pauvreté dans le monde. Mais jusqu'en 2007, le facteur travail n'y jouait aucun rôle. Ce n'est qu'à mi-parcours de la mise en œuvre que le travail décent a été inscrit dans le catalogue en tant que sous-objectif de l'objectif 1. L'OIT s'est penchée sur l'économie informelle lors de sa Conférence annuelle du travail en 2001 et 2002. Par la suite, il est



Au début des années 2000, l'attention s'est de plus en plus portée sur les conditions de travail dans l'économie informelle.

devenu évident que des secteurs de l'économie informelle étaient négociés entre les partenaires sociaux. Par exemple, la question des droits des travailleurs domestiques, qui a commencé à émerger en 2009, a également concerné de nombreuses associations Kolping sur tous les continents, de l'Uruguay à l'Indonésie. De nombreuses femmes, jeunes pour la plupart, issues des zones rurales, acceptent de travailler comme employées de maison, aussi bien dans les villes de leur propre pays que comme travailleuses migrantes transfrontalières.

3.2 Coopération avec la Commission allemande Justice et Paix : 2003-2012

L'encyclique «Populorum Progressio» du Pape Paul VI de 1967 a également inspiré KOLPING INTERNATIONAL à suivre de plus près l'idée que la paix naît de la justice et du développement. C'est ainsi que KOLPING INTERNATIONAL s'est engagé dans le groupe de travail catholique pour le développement et la paix, fondé par des mouvements laïcs catholiques, qui est devenu plus tard la Commission allemande Justice et Paix. Justice et Paix, désormais soutenue par la Conférence épiscopale allemande et le Comité central des catholiques allemands, est une table ronde des organisations, associations et institutions

du monde catholique allemand actives dans le domaine du développement, de la paix et des droits de l'homme. A partir de 1999, le travail de la commission s'est concentré sur la question sociale à l'époque de la mondialisation. Le droit de s'organiser, c'est-à-dire de fonder des syndicats et des associations pour obtenir des conditions de travail et de vie décentes, garanti par une norme de travail fondamentale, a été le fil conducteur du plaidoyer en matière de politique de développement. La Conférence internationale du travail (CIT), avec sa discussion sur l'économie informelle en 2001 et 2002, a fourni des



Lors de la conférence interreligieuse de 2017 à la Kolpinghaus en Ouganda, les participants se sont consacrés au développement d'une coopération régionale Sud-Sud pour la transformation des conditions de travail conformément à l'initiative de l'OIT « L'avenir du travail » et aux ODD.

informations importantes à ce sujet. Le statut consultatif de KOLPING INTERNATIONAL auprès des Nations Unies et de l'OIT a permis, grâce à la coopération, de renforcer l'engagement de Justice et Paix pour des conditions de travail décentes au niveau international. La large adhésion de KOLPING INTERNATIONAL dans les pays du Sud global, dont la population travaille majoritairement dans l'économie informelle, a contribué à ce que Justice et Paix puisse mettre en œuvre avec succès son principe d'action, à savoir assurer un plaidoyer innovant, exemplaire et subsidiaire en matière de politique de développement.

Au début des années 2000, il est réussi à faire comprendre au Comité directeur de la Confédération allemande des syndicats (DGB) l'urgence de la mise en œuvre du droit à la liberté d'organisation dans l'économie informelle, notamment par le biais d'un programme d'exposition et de dialogue auprès de la Self Employed Women's Association (SEWA) à Ahmedabad (Inde) en 2005, qui a finalement conduit à l'intégration de la SEWA dans la nouvelle fondation de la Confédération syndicale internationale en 2008. La nouvelle coopération a conduit à la création du cercle de discussion entre les syndicats allemands et la Commission allemande Justice et Paix en 2006. Il se compose de représentants du DGB et de six syndicats individuels ainsi que d'associations catholiques, de membres de la Commission et de leur entourage. La direction a été assurée par Hubert Tintelott, alors Secrétaire général de KOLPING INTERNATIONAL.

L'objectif initial de la table ronde était de sensibiliser les partenaires sociaux au droit à la liberté d'organisation dans l'économie informelle et de promouvoir ainsi sa mise en œuvre. Le concept de travail décent élaboré par l'OIT est devenu un cadre important pour l'engagement en matière de politique de développement. Les stratégies par pays de l'OIT sur le travail décent ont incité à créer des structures de dialogue similaires dans les pays où le KOLPING et d'autres associations catholiques, comme le Mouvement des travailleurs chrétiens et la Jeunesse ouvrière chrétienne, étaient actifs. En Ouganda, le « Joint Action Committee on Decent Work in Informal Economy » a pu être créé en 2012 avec l'aide des liens internationaux des syndicats comme le syndicat allemand IG Metall, en collaboration avec KOLPING Ouganda et d'autres associations catholiques sous la direction de la Commission Justice et Paix ougandaise.

Depuis 2008, KOLPING INTERNATIONAL a également pu mettre l'accent sur la liberté d'organisation dans l'économie informelle auprès de l'OIT, en particulier lors des CIT à Genève. La collaboration intensive entre KOLPING INTERNATIONAL et la Commission allemande Justice et Paix a permis d'affiner le profil de KOLPING INTERNATIONAL en tant qu'organisation internationale non gouvernementale (OING) qui, outre le travail de projet, poursuit une forte approche d'advocacy en assumant une fonction de médiateur entre les syndicats, les églises et les organisations de l'économie informelle. Cela a été démontré lors de la préparation et de la négociation d'une norme de travail pour le travail décent des employés de maison.

De 2009 à 2012, ce thème a été au cœur des événements parallèles organisés lors de la CIT, des ateliers destinés aux acteurs de la société civile et des discussions avec le gouvernement et le parlement au niveau européen et allemand. Il s'agissait de sensibiliser à l'absence de droits qui prévaut pour les travailleurs domestiques, de faire campagne pour une ratification rapide de la norme C189 de l'OIT, adoptée en 2011, et de promouvoir la collaboration des églises avec les syndicats pour un travail décent pour tous. L'enracinement des associations Kolping dans la société a permis de mener avec succès des discussions avec des membres de parlements nationaux comme le Bundestag allemand et d'accéder aux décideurs. Cela a contribué à la ratification de cette convention de l'OIT en Allemagne, deux ans à peine après son adoption.

Autour de la négociation de la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques et des efforts pour ancrer le droit à un travail décent comme objectif de durabilité dans le programme de suivi de l'ONU sur la durabilité, les organisations catholiques qui traitent des questions de politique du travail et de l'emploi se sont réunies en un réseau de plaidoyer. En collaboration avec Justice et Paix, KOLPING INTERNATIONAL s'est engagé à renforcer ce réseau. Lors des CIT, KOLPING INTERNATIONAL a coordonné la coopération avec la Coordination internationale de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (CIJOC-ICYCW), la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Internationale (JOCI), le Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens (MMTC), le Centre Catholique International de Genève (CCIG), le Mouvement International de la



Dr. Markus Demele, Secrétaire général de KOLPING INTERNATIONAL, avec Dr. Hildegard Hagemann de la Commission allemande Justice et Paix.

Jeunesse Agricole et Rurale Catholique (MIJARC), Caritas Internationalis (CI), la Mission Permanente du Saint-Siège auprès des Nations unies à Genève, la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (ICMC), l'Union Internationale Chrétienne des Dirigeants d'Entreprise (UNIAPAC) et le Conseil oecuménique des Églises (WCC), et a organisé des séminaires de formation et des discussions politiques. Ces occasions constituaient un terrain inconnu pour les organisations de l'économie informelle comme la WIEGO, les syndicats comme l'IUF et la SEWA, les organisations de migrants comme le Migrant Forum Asia, ainsi que pour les acteurs ecclésiastiques.

3.3 En réseau avec des organisations d'inspiration catholique : 2013-2022

Le succès de la société civile allemande lors de la ratification de la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques en 2012/2013 a également marqué le début de la troisième décennie de l'engagement de KOLPING INTERNATIONAL auprès de l'OIT. L'élection du Dr Markus Demele au poste de Secrétaire général de KOLPING INTERNATIONAL, qui a travaillé sur l'importance de l'OIT en matière de politique de développement dans sa thèse de doctorat, a donné un poids supplémentaire au travail international autour de l'OIT.

En outre, l'agenda de suivi des Objectifs du Millénaire et de développement durable de l'ONU se profilait à l'horizon.

Ainsi, le plaidoyer de KOLPING INTERNATIONAL, Justice et Paix et d'autres organisations d'inspiration catholique auprès de l'OIT s'est concentré avec succès sur l'ancrage de l'objectif « travail décent » dans le nouvel agenda des objectifs de durabilité. Pour ce faire, KOLPING INTERNATIONAL a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un document de position qui a marqué le début d'un plaidoyer en faveur de cet objectif en 2013. En septembre 2015, cet effort s'est concrétisé par l'adoption du nouvel agenda par l'Assemblée générale de l'ONU.

Dans l'Agenda 2030 de l'ONU adopté le 25 septembre 2015, l'objectif de durabilité 8 « Croissance économique



Rencontre stratégique des organisations d'inspiration catholique (CIO) engagées auprès de l'OIT en juin 2018 à Genève.

« durable et travail décent » fournit depuis lors le cadre de la poursuite de l'engagement auprès de l'OIT. La collaboration avec les autres organisations catholiques, qui envoient chaque année des délégations à la CIT, constitue une structure porteuse qui repose sur le fondement commun de la doctrine sociale catholique.

Le profil de KOLPING INTERNATIONAL auprès de l'OIT est visible dans trois composantes :

- **en échange étroit avec les Familles Kolping sur place**
Pour KOLPING INTERNATIONAL, ceux qui travaillent dans l'économie informelle, qui gagnent leur vie sans être organisés, sans protection et sans être entendus, sont au centre des efforts pour un travail et un revenu décents. Les contributions annuelles au débat en séance plénière autour du rapport du Directeur général font le lien entre les expériences et les efforts des Familles Kolping sur place et le niveau auquel le droit international est établi.
- **dans la collaboration avec les organisations internationales catholiques et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) engagées auprès de l'OIT**
Pendant les 14 jours de la CIT, les OING d'inspiration catholique organisent, avec le soutien d'autres OING, différents événements qui approfondissent des thèmes pertinents, servent de formation continue pour d'autres ONG et donnent aux partenaires la possibilité de présenter leurs expériences. Il s'agit notamment d'ateliers thématiques, de réunions stratégiques, de rencontres politiques avec des représentants

gouvernementaux ainsi que de réunions formelles et informelles de mise en réseau.

- **en tant que membre de la Commission allemande Justice et Paix**

Le département « Développement » de la Commission allemande Justice et Paix a élaboré plusieurs positions sur des sujets brûlants, mais souvent négligés, dans le domaine du travail décent. La CIT a permis d'accorder une plus grande attention à ces thèmes et aux positions correspondantes et de discuter des positions présentées avec les partenaires sociaux. Ainsi, les événements organisés en marge de la CIT ont porté sur le travail précaire dans les chaînes de valeur en 2016 et sur l'inspection du travail en 2017. En 2021, les défis particuliers de la transition socio-écologique ont été abordés sous l'angle de la politique du travail.



Le Secrétaire général Dr. Markus Demele en 2019 lors de sa présentation à la Conférence internationale du travail à Genève.

Les années 2017 à 2019 ont été placées sous le signe du centenaire de l'OIT. KOLPING INTERNATIONAL et les organisations d'inspiration catholique ont également préparé une coopération entre le Conseil pontifical Justice et Paix, l'actuel Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, et l'OIT, qui - inspirée par la doctrine sociale catholique - se pose la question de l'avenir du travail à la lumière de l'encyclique *Laudato si*. KOLPING INTERNATIONAL a ici aussi participé de manière déterminante au développement du projet et, à nouveau en collaboration avec la Commission allemande Justice et Paix, à la mise en œuvre d'un projet de trois ans autour de la commémoration du siècle de l'OIT.

En plus des conclusions du projet qui, une fois rassemblées, ont donné lieu à l'impressionnant document « *Care is Work - Work is Care* » en 2020, les organisations d'inspiration catholique ont souligné leur présence et leur engagement en organisant un programme de formation et de plaidoyer de 14 jours pendant la CIT en 2019.

La pandémie de COVID-19 a marqué les années 2020-2022. Alors qu'en 2020, la CIT a été totalement annulée et

reportée à 2021, où elle a été exclusivement virtuelle et en deux parties, une manifestation hybride a été organisée en 2022. Les délégations des partenaires sociaux ont pu y assister sur place à Genève, tandis que les OING étaient connectées virtuellement. Ces deux années, le bureau a réalisé un énorme travail pour traduire ces formats de négociation complexes et bien définis en format numérique ou Hybride. Les OING ne peuvent cependant qu'espérer que la normalité revienne pour elles aussi dans les années à venir. S'exprimer en direct dans les couloirs du Palais des Nations et de l'OIT a un autre impact que de pouvoir faire son intervention de 3 minutes devant l'écran.

Cependant, les organisations d'inspiration catholique n'ont pas hésité à faire usage de leur droit de parole par le biais de webinaires et de réunions stratégiques, de contributions collectives et individuelles au sein des comités et de la plénière. La distinction accrue entre les partenaires sociaux et les OING, due à la pandémie, rend la question d'un dialogue social significatif et efficace plus virulente. Un paradoxe se dessine : la précarisation du monde du travail est encouragée par la pandémie, tandis que le dialogue social est limité.



Dans le Sud, les groupes d'épargne et les microcrédits sont un instrument efficace des associations Kolping pour permettre aux femmes d'avoir leur propre revenu. Grâce aux aides au démarrage, nombre d'entre elles ouvrent par exemple une cuisine, un magasin ou produisent des biens destinés à la vente.



4. KOLPING et l'OIT : Perspectives d'avenir

La pandémie et la manière dont elle a été gérée ont notamment montré que la collaboration entre les partenaires sociaux et les organisations internationales non gouvernementales (OING) n'est pas une valeur acceptée sans réserve, car les droits des travailleurs risquent eux aussi d'être régulièrement mis à mal en raison de prétendus dommages graves pour une société de croissance. Ainsi, les partenaires sociaux continueront à veiller très attentivement à leur pouvoir de négociation et à le préserver par tous les moyens. Cela vaut surtout pour les travailleurs, car ce sont eux qui ont le plus de poids dans la machine à distribuer. La manière dont les OING s'attaquent à cette structure et à cette inégalité de pouvoir joue donc un rôle important.

Mais les associations soutenues par leurs membres peuvent contribuer à renforcer le pouvoir de négociation en faisant profiter les partenaires sociaux de leur enracinement dans la population et de leur engagement en faveur des travailleurs informels et précaires. Pour ce faire, on peut réfléchir à la manière de familiariser les membres avec le travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), de faire connaître les acquis de manière à éveiller l'intérêt à rechercher l'échange avec l'OIT au niveau national et, le cas échéant, avec tous les partenaires sociaux. L'informalisation du monde du travail est sans cesse stimulée par les crises de notre époque. Même si l'objectif est la transformation de l'économie informelle en économie formelle, comme le décrit la recommandation R 204 de l'OIT de 2013, il reviendra toujours aux organisations de la société civile de faire entendre la voix des travailleurs précaires, comme le

demande constamment le pape François. L'avenir du dialogue social reste le fil rouge thématique de l'engagement de KOLPING INTERNATIONAL.

Les débuts du rapprochement avec le travail de l'OIT se sont faits par la voie de la formalisation de la formation et du travail indépendant. Pour les travailleurs de l'économie informelle, l'appartenance à l'un ou l'autre partenaire social reste un défi permanent. Cependant, personne n'est obligé de changer de camp après avoir réussi à faire reconnaître sa voix sociale, mais peut assumer une fonction de passerelle. Et c'est justement ce qui fait la force de Kolping : Les perspectives des employeurs et des employés, des artisans et des syndicalistes, des employés formels et informels se retrouvent au sein de l'Association.

Le travail autour de l'OIT ressemble à un sablier. L'engagement au niveau national débouche sur la préparation de l'efficacité au niveau international, et la qualité du travail au niveau international influence le développement au niveau national. Pour cela, il faut que l'information circule bien et que l'éthique sociale soit toujours respectée.

KOLPING INTERNATIONAL n'est pas seul à relever ce défi, mais il s'associe à d'autres mouvements internationaux, tant catholiques que de droit du travail. Dans les décennies à venir, KOLPING continuera à faire entendre sa voix et à se faire l'avocat de ceux qui risquent d'être exploités, utilisés et oubliés dans une économie mondiale globalisée. Ainsi, KOLPING INTERNATIONAL reste fidèle à l'œuvre du bienheureux Adolph Kolping, qui l'a lui-même poussé à agir en Allemagne il y a plus de 170 ans.



5. Les auteurs et les personnes interviewées

Dr. Markus Demele est le Secrétaire général de KOLPING INTERNATIONAL depuis 2012. Il est responsable de l'engagement de l'Association auprès de l'OIT. Depuis sa thèse sur l'agenda du travail décent de l'OIT, il travaille régulièrement sur les thèmes des droits internationaux du travail.

Dr. Hildegard Hagemann a été pendant de nombreuses années la représentante de KOLPING INTERNATIONAL auprès de la CIT dans le cadre de sa coopération avec la Commission allemande Justice et Paix. Elle contribue de manière décisive à la mise en réseau des organisations d'inspiration catholique auprès de l'OIT.

Dr. Pierre Martinot-Lagarde est depuis 2008 Conseiller spécial pour les affaires socio-religieuses au sein du département des relations extérieures de l'OIT à Genève. Il accompagne depuis de nombreuses années les ONG dans leur travail auprès de l'OIT.

Hubert Tintelott a été Secrétaire général de KOLPING INTERNATIONAL de 1973 à 2012 et a marqué de manière décisive l'engagement de l'Association auprès de l'OIT ainsi que la coopération avec la Commission allemande Justice et Paix.

Impressum

Editeur : KOLPING INTERNATIONAL Association e. V.
Kolpingplatz 5-11 - 50667 Cologne - www.kolping.net
Rédaction : Michaela Roemkens, Dr. Markus Demele (V.i.S.d.P.)
michaelaroemkens@kolping.net

